

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 10 janvier 2024 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE24 0001**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 janvier 2024 en y retirant les points 20.009, 20.012, 20.014, 20.015, 20.016, 20.025 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 0002**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE24 0003**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE24 0004**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239834002

---

**CE24 0005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2027, le contrat pour l'acquisition des logiciels Microsoft incluant l'assurance logicielle dans le cadre d'une entente Entreprise pour les logiciels Microsoft d'infrastructure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 111,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20106;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239834003

---

**CE24 0006**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Groupe Thomas marine inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques à coque rigide et de remorques, pour une somme maximale de 239 888,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20189;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 977,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237567031

---

**CE24 0007**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Industries Centaure Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 1 010 851 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20188;

- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les Industries Centaure ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237026005

---

## CE24 0008

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 656,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20259;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 065,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ascenseur Néoservices inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 3 et 4, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20259;

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ascenseur Néoservices inc.	1	492 748,36 \$
Ascenseur Néoservices inc.	3	498 497,11 \$
Ascenseur Néoservices inc.	4	527 608,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 151 885,43 \$, taxes incluses (lot 1 : 49 274,84 \$ + lot 3 : 49 849,71 \$ + lot 4 : 52 760,88 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ascenseur Néoservices inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237157019

---

**CE24 0009**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à EBI Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 45 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20254;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	Lot 1	924 686,44 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	703 905,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 073,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des indexations</u> (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	Lot 1	39 786,61 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	30 287,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 84 933,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	Lot 1	48 223,65 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	36 709,64 \$

- 4- de procéder à une évaluation de rendement de EBI Montréal inc. à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239634008

---

**CE24 0010**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Buchi Corporation, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système automatisé pour la détermination de l'azote total Kjeldahl et de l'azote ammoniacal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 087,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20173;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1231025007

---

**CE24 0011**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois par laquelle Monmet ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain, pour une somme maximale de 1 104 678,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20059;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Monmet ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1239624002

---

**CE24 0012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 368 833,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509901;
- 2- d'autoriser une dépense de 836 883,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 252 602,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237231076

---

**CE24 0013**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de plantation dans le boulevard Guin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuñtic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 795 826,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328905;

- 2- d'autoriser une dépense de 79 582,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pépinière Jardin 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237231073

---

#### **CE24 0014**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme SODEM inc., un contrat de services pour la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 134 428,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO23-20284;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1231920003

---

#### **CE24 0015**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1239320002

---

**CE24 0016**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente supplémentaire par laquelle la Ville de Montréal loue de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée pour neuf périodes de six mois chacune, du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année au 30 avril de la suivante, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, jusqu'au 30 avril 2032, un terrain d'une superficie de 2 808,3 mètres carrés, constitué du lot 1 853 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, aux fins d'aire de manœuvre pour la chute à neige Riverside, moyennant un loyer total de 159 696,83 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1235941014

---

**CE24 0017**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Un et Un Font Mille, pour une durée de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 286, d'une superficie de 159 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour une recette totale de 4 442,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1235941020

---



**CE24 0018**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Archives lesbiennes du Québec pour une durée de 13 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le local 291, d'une superficie de 180 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 2 527,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 489,80 \$.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1235941021

---

**CE24 0019**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop pour une durée de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 387, d'une superficie de 653 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures pour un loyer total de 14 840,56 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 853,25 \$.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1235941022

---

**CE24 0020**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lucie Leroux agissant sous la raison sociale Laboratoire textile pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 384, d'une superficie de 120 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau pour un loyer total de 2 935,50 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1235941023

---

**CE24 0021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sophie Gailliot pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 389-B, d'une superficie de 90 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau pour un loyer total de 2 201,70 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1235941024

---

**CE24 0022**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Festival international de projection illusionniste de Montréal pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 287, d'une superficie de 180 pieds carrés et un espace d'entreposage dans les ateliers d'une superficie de 160 pieds carrés, pour une superficie totale de 340 pieds carrés situés au 251-251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 7 707 \$, excluant les taxes de vente, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1235941025

---

**CE24 0023**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Shoukry Aboulehaf, à des fins de logement social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 158,3 mètres carrés, au prix de 800 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;

- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Shoukry Aboulehaf ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature du projet de convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser une dépense maximale pour la mise aux normes de l'immeuble de 16 197 \$, pour l'année 2024, toutes taxes comprises;
- 7- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y ajouter l'immeuble;
- 8- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237723011

---

#### **CE24 0024**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1230314001

---

#### **CE24 0025**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovias à Montréal pour 2024;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239622005

---

**CE24 0026**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect aux spécifications techniques et aux performances des munitions de pratique du fournisseur Les munitions MMP inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les munitions MMP inc. réalisée par la Division des ressources matérielles du SPVM dans le cadre de l'entente 1555055 découlant de l'appel d'offres 22-19214 pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 10 janvier 2024 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237026006

---

**CE24 0027**

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- de s'engager à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- 3- de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 5- de s'engager à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

- 6- de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- 7- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239569004

---

#### **CE24 0028**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la coordination d'un projet d'études et de conception destiné à réduire les vulnérabilités aux crues, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239320003

---

#### **CE24 0029**

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 829 932,13 \$, toutes taxes comprises, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est de 181 000 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une personne la représentant à signer cette demande;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'aménagement de l'avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement d'Outremont;
- 2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- 3- de certifier que le directeur des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237596002

---

#### **CE24 0030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2024 pour une dépense de 481 528,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1234784005

---

#### **CE24 0031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 pour une dépense de 449 461,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1234784006

---

#### **CE24 0032**

Vu la résolution CA23 14 0347 du conseil d'arrondissement de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 5 décembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la subvention de 267 400 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « agent-es pivot » conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2024 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1235059002

---

**CE24 0033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 194 564 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1238798003

---

**CE24 0034**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1233022023

---

**Levée de la séance à 9 h 22.**

70.001

---

Les résolutions CE24 0001 à CE24 0034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Luc Rabouin  
Président du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Greffier-adjoint de la Ville